

De : Brigitte Ferry
Envoyé : jeudi 5 mars 2020 11:27
À : mairie@amfrevilleleschamps76.fr
Objet : Projet Eoliennes

JACQUES ET BRIGITTE FERRY

REMARQUES A PROPOS DU PROJET EOLIEN D'AMFREVILLE-LES-CHAMPS

Le 5 février 2020, nous avons été informés par flyer déposé dans notre boîte aux lettres, d'un projet visant à installer trois éoliennes dans la commune d'Amfreville-les-Champs et de l'ouverture d'une enquête publique jusqu'au 6 mars 2020.

Nous avons rencontré M. le commissaire enquêteur et suite à cette rencontre, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération les remarques qui suivent :

-Information tardive du projet: aucune information n'a été donnée aux administrés de Criquetot sur Ouville alors que ces éoliennes seront édifiées à 600 m de l'entrée de notre commune. Compte-tenu de l'envergure du projet, il est surprenant qu'aucune consultation ou information préalable n'ait été envisagée dans l'année qui a précédé, ne serait-ce par respect du principe de transparence qui doit régir la vie des communes et donc de la démocratie locale.

-Le projet, tel qu'il est décrit dans le flyer distribué, fait état du gabarit très conséquent de ces éoliennes ; est-ce raisonnable de dégrader le cadre de vie de nos espaces ruraux pour produire une énergie d'appoint et intermittente (les éoliennes ne produisent de l'électricité que l'équivalent d'1 jour sur 4 en raison de l'inconstance du régime de production) ?

-Outre les émissions sonores, notamment dans les basses fréquences, il est à craindre, en raison de la surface de balayage des pales, des destructions croissantes d'espèces vivantes (avifaune, chiroptères) qui, à l'évidence, participent de l'harmonie et de l'équilibre biologique de notre environnement.

-Hormis l'installation très coûteuse d'une éolienne, la fixation du socle nécessite 1500 tonnes de

béton coulées à jamais dans le sol, la durée de vie est de maximum 25 ans, le prix du démantèlement est très élevé et les pales sont non recyclables.

-Par ailleurs, l'inconstance du vent et l'impossibilité de stocker l'électricité, contraignent les autorités à mettre en service ou à utiliser des centrales thermiques au gaz ou au fuel, contribuant largement aux émissions de gaz à effet de serre.

-A l'heure où des centaines d'associations se créent partout en France pour s'élever contre les projets éoliens, ne convient-il pas de revisiter ce projet ?

-Il est regrettable que le choix de ce projet soit déterminé essentiellement pour des raisons financières en faveur du promoteur qui fabriquera d'ailleurs l'ensemble à l'étranger avec de très faibles retombées économiques pour le territoire (retombées annuelles de 30 000€ pour la communauté de communes et de 10 000€ pour la commune d'Amfreville-les-Champs...).

Criquetot sur Ouveille, le 5 mars 2020